

Dossier de candidature



LABELLISATION "GENERATION 2024"

Ecole :

Nom de l'école :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mèl :

Nom du porteur de projet :

Coordonnées téléphoniques :

Etablissement scolaire :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mèl :

Nom du porteur de projet :

Coordonnées téléphoniques :

Dossier à retourner à.....CPD EPS du département.....le

LABELLISATION GENERATION 2024

**E
X
I
G
E
N
C
E
S**

OBJECTIF du DISPOSITIF

Encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL pour l'école / l'établissement scolaire Cahier des charges

Répondre à 4 Objectifs / Items

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
2. Participer aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques
3. Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
4. Ouvrir équipements sportifs des établissements
(Cf. Annexes 1 et 2)

Attention : prévoir l'évaluation des effets du dispositif, avec le choix d'indicateurs

CALENDRIER

Chaque début d'année scolaire
Pour une mise en œuvre du cahier des charges sur 3 ans

PILOTAGE ET SUIVI DU DISPOSITIF

Un COFIL (sous la double autorité recteur/directeur DRDJSCS) sélectionne les écoles et les EPLE souhaitant recevoir la labellisation

Selon 2 critères :

- Pertinence du projet éducatif
- Respect du cahier des charges

Attention : varier si possible le profil des établissements labellisés

Dans le respect de 3 principes :

1. Favoriser le volontariat des écoles et établissements scolaires
2. Favoriser l'autonomie des écoles et établissements, l'accès à de nouvelles méthodes de partenariat, encourager l'adaptation pertinente aux spécificités locales
3. Une labellisation à chaque rentrée avec du temps pour la mise en œuvre du cahier des charges

CAHIER DES CHARGES POUR LES ECOLES ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le cahier des charges est organisé en 4 ITEMS, chacun de ces ITEMS affichant 4 exigences. Les équipes éducatives doivent commenter ces exigences en les amendant d'intentions et de propositions d'actions concrètes.

ITEM 1 : Développement de projets structurants avec les clubs sportifs locaux

EXIGENCES :	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative :	Echéancier
Organiser un évènement commun (portes ouvertes sportives de l'école/EPLE, tournois, exhibitions ou autre animation)		
Réaliser une information de l'offre sportive territoriale des clubs.		
Signer une convention entre l'école/EPLE et des clubs (AS/Club, sections sportive,/club....)		
Organiser un voyage scolaire à thème sur un évènement sportif		
Former de jeunes bénévoles		

ITEM 2 : Participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

EXIGENCES :	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative :	Echéancier
Organiser une action interne à l'école / EPLE		
Organiser une action concertée entre l'école/EPLE et les clubs locaux/CDOS		
Faire intervenir un sportif de haut-niveau (notamment les sportifs paralympiques) sur cette thématique dans l'école/EPLE		
Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique		

ITEM 3: Accompagnement ou accueil des sportifs de haut-niveau (dont jeunes en situation de handicap)

code de l'éducation L.331-6, L.332-4 ; code du sport L.211-5, L.221-9

EXIGENCES :	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative :	Echéancier
Aménagement ponctuel de la scolarité pour permettre la participation des élèves aux différentes compétitions fédérales		
Mise en place de classes à horaires aménagés sport ou « CHAS » dans l'EPLÉ		
Accompagnement des sportifs listés (horaires aménagés, suivi individualisé, places d'internat dédiées) avec conventionnement CREPS/Fédérations		
Mise en place des enseignements à distance pour les sportifs de HN, et développement de ces modalités d'enseignement dans le cadre du réseau « Grand INSEP »		

ITEM 4 : Mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales

code de l'éducation L.212-15, L. 213-2-2, L.214-6-2 intégrant l'agenda d'accessibilité programmé AdAp

EXIGENCES :	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative :	Echéancier
<p>Délibération favorable du CA de l'EPLÉ sur l'ouverture.</p>		
<p>Signature d'une convention entre l'EPLÉ, l'association utilisatrice et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture en semaine</p>		
<p>Signature d'une convention entre l'EPLÉ, l'association utilisatrice et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture les WE et les vacances scolaires</p>		
<p>Réflexion menée sur l'entretien et sur le gardiennage, et/ou sur un projet de travaux d'ouverture indépendante de cet équipement sportif</p>		

Les ressources pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 »

a) Développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire :

- le partenariat avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ;
- les conventions avec les fédérations sportives ;
- un exemple de convention entre une EPLE - AS UNSS/club local ;
- les intervenants extérieurs dans le 1er degré ;
- l'exemple de convention 1^{er} degré IA, USEP et CD sportif ;
- une convention l'éducation physique et pratiques sportives des élèves en situation de handicap ;
- les actes du colloque « activités sportives de nature à l'école » ;
- le rôle éducatif des sports de nature ;
- les sports de nature en séjour scolaire.

b) Participation aux événements promotionnels olympique et paralympique :

la semaine olympique et paralympique ; les ressources pédagogiques CANOPE ; les ressources pédagogiques CNOSF.

c) Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau:

la note de service n° 2014-071 du 30-4-2014 « Élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur »

la FOAD dans le réseau grand INSEP

d) Mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et entreprises locales : Le code de l'éducation **les articles** : L 212-15, L 213-2-2, L 214-6-2 modifié par la loi de refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013 – art 24,25,26. Il prévoit l'utilisation des locaux scolaires propriétés des communes, des conseils départementaux et régionaux en dehors du temps scolaire.

le guide MEN « l'accès aux équipements sportifs » ;

les recommandations et cahier des charges fonctionnel concernant les besoins en équipements et matériel sportif pour l'EPS de la maternelle au lycée et la pratique des APS ;

la partie équipement du pack EPS IA Créteil 94.

e) Autres ressources :

le vade-mecum « pratiques sportives à l'école » ;

le programme prévisionnel des actions éducatives DGESCO ; l'année de l'Olympisme de l'école à l'université ;

- l'année du sport de l'école à l'université ;
- les activités sportives dans les PEDT ;
- les actes du colloque sport et handicap de l'école à l'université - ASEU ;
- les sites du Comité national olympique et sportif, Comité paralympique et sportif, du GIP/COJO 2024 ;
- les sites des fédérations scolaires USEP, UGSEL, UNSS ;
- les sites des pôles ressources nationaux (PRN sport, éducation, mixités, citoyenneté ; PRN sport handicap ; PRN sport de nature, PRN sport santé bien être) du ministère des sport et de la mission développement durable.

CADRE DE LECTURE ET D'APPRECIATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
« LABELLISATION 2024 » (réservé au COPIL)

ITEM 1 :

	Exploitation (OUI – NON)	Nombre d'actions par Exigence	Cohérence Exigence / Actions (INS – B –TB)	Temporalité de la mise en œuvre Cycle entier – 1 ^{ère} /2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Actions innovantes (OUI – NON)
E1					
E2					
E3					
E4					

Bilan général sur l'ITEM :

ITEM 2 :

	Exploitation (OUI – NON)	Nombre d'actions par Exigence	Cohérence Exigence / Actions (INS – B –TB)	Temporalité de la mise en œuvre Cycle entier – 1 ^{ère} /2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Actions innovantes (OUI – NON)
E1					
E2					
E3					
E4					

Bilan général sur l'ITEM :

ITEM 3 :

	Exploitation (OUI – NON)	Nombre d'actions par Exigence	Cohérence Exigence / Actions (INS – B –TB)	Temporalité de la mise en œuvre Cycle entier – 1 ^{ère} /2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Actions innovantes (OUI – NON)
E1					
E2					
E3					
E4					

Bilan général sur l'ITEM :

ITEM 4 :

	Exploitation (OUI – NON)	Nombre d'actions par Exigence	Cohérence Exigence / Actions (INS – B –TB)	Temporalité de la mise en œuvre Cycle entier – 1 ^{ère} /2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Actions innovantes (OUI – NON)
E1					
E2					
E3					
E4					

Bilan général sur l'ITEM :

